

2022_12_PDF_EPI

PROGRAMME DE FORMATION AU TRAVAIL EN HAUTEUR MISE EN OEUVRE DES E.P.I ANTICHUTES

Intitulé de l'action de formation

- Formation Travail en Hauteur et mise en œuvre des Equipements de Protection Individuelle antichute.

Objectif (s) de la Formation

1. Identifier et évaluer les risques liés aux chutes de hauteur pour les différentes situations de travail rencontrées
2. Choisir les mesures de prévention et équipements de protection adaptés à chaque situation
3. Mettre en œuvre les différents équipements de protections contre les chutes en respectant leur emploi.

Prérequis

Personnel déclaré apte au travail en hauteur par le médecin du travail.

Contenu

Théorique

- Les accidents liées aux travaux en hauteur
- Notions de base de la réglementation
- Les risques lors du travail en hauteur en milieu industriel :
 - o Etudes de cas propres au client
 - o Facteur de chute
 - o Force choc, tirant d'air
 - o Travail en milieu confiné
- Les moyens de protection individuelle devant être mis en œuvre :
 - o Caractéristiques techniques
 - o Règles d'utilisation
 - o Contrôle et entretien
- Règles de mise en œuvre
 - o Analyse des risques et des contraintes de site
 - o Repérage des points d'ancrages existants ou des structures permettant d'en accueillir
 - o Préparation de la zone de travail
 - o Choisir l'équipement de protection adapté à la situation. QCM

Pratique

Chaque stagiaire devra être capable de :

- Analyser les risques liés aux situations de travail en hauteur qu'il rencontre dans son activité
- Supprimer les risques liés aux équipements de travail et à l'environnement (mesure O², consignation électrique, mécanique, fluide, balisage, avertissement...)
- Choisir les équipements de protection antichute adéquats à la tâche à réaliser
- Utiliser les points d'ancrages mis à disposition (ceux conformes aux normes et repérés comme tel)
- Se créer des points d'ancrage sur les structures existantes (évaluation résistance)
- Utiliser les équipements conformément à leur notice d'utilisation
- Savoir contrôler, entretenir et stocker les équipements antichute

Les travaux pratiques se dérouleront sur les situations de travail rencontrées par les stagiaires :

- **A définir et personnaliser** au préalable pendant la phase de préparation

Profil des intervenants

- Intervenants expérimentés ayant une solide expérience dans la formation travail en hauteur et dans l'utilisation des équipements antichutes.

Nom du responsable pédagogique encadrant la formation

- Monsieur Sébastien BRANCHEREAU

Moyens pédagogiques

Théorique

- Projections de films et de diaporamas **donc prévoir salle de cours suffisamment grande en vue du nombre de stagiaires**
- Remise de livrets de stage et d'un crayon à chaque stagiaire
- Temps d'échange entre formateur et stagiaires
- Notre centre est équipé de 3 salles de formation (de 14 à 24m²) pouvant accueillir des groupes jusqu'à 12 personnes

Pratique

- Une PEMP, « **conforme à la réglementation en vigueur** »
- Une aire d'évolution dégagée
- Bâtiment afin de travailler la hauteur

Dates de la formation

- Fonction du planning en cours

Durée de formation

- 1 jour soit 7 heures
- 60 % de pratique en situation de travail

Lieu de la formation

- Sur le site de l'organisme de formation ou chez le client

Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis

- Feuille d'émargement
- Feuille d'évaluation de fin de stage
- Tests pratique

Validation de la formation

- Attestation de formation